



PRÉFET DE LA SARTHE

Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société IEL Exploitation 32

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur la commune d'AUBIGNÉ-RACAN

Par arrêté du 12 février 2020, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire déposée par la société IEL Exploitation 32, relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur le territoire de la commune d'Aubigné-Racan.

Le projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque au sol se situe dans l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets (1978 à 2001) du Syndicat Mixte du Val de Loir, réhabilité depuis 2002. Les parcelles concernées sont situées en **zone Ne** du PLU d'Aubigné-Racan (parcelles OH 149, 147, 145, 117, 142, 109, 108, 106, 97, 84, 116, 104, 105, 84, 83). L'emprise totale du projet est de 10,6 ha, dont 9,7 ha de surface clôturée et 7,3 ha de surface utile. Le site accueillera 14 350 modules photovoltaïques sur 46 rangées. Avec une puissance installée de 5 MWc et un ensoleillement permettant de produire en moyenne 1150 kWh/kWc/an, la centrale photovoltaïque d'Aubigné-Racan produira environ 5,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 1640 personnes chauffage inclus (base 3.500 kWh/personne/an).

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures fixes orientées plein sud et lestées par des pieux hybrides qui sont adaptés aux anciennes décharges (micro-pieux enfoncés à 20 cm de profondeur et cerclage en surface). Ces structures seront en acier galvanisé de couleur se rapprochant du Gris RAL 9007. Les panneaux, quant à eux, seront de couleur bleue foncée. L'angle d'orientation des panneaux sera de 25° et la hauteur maximale des structures sera de 2,7 mètres. Les trois postes techniques de couleur type gris clair RAL 7035, équipés chacun de deux onduleurs et d'un transformateur, seront positionnés en dehors de l'ancienne zone de stockage de déchets et le poste de livraison en bardage bois sera placé en bordure Sud-ouest du site.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 33 jours consécutifs du lundi 9 mars 2020 à 9h00 au vendredi 10 avril 2020 à 17h00** en mairie d'Aubigné-Racan. Les pièces du dossier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête.

Ce dossier est également disponible sur les sites internet de la commune d'Aubigné-Racan (www.aubigne.racan.com) et des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune d'Aubigné-Racan – 2020 »).

Un ordinateur sur lequel le dossier au format numérique peut être consulté est mis à la disposition du public en mairie d'Aubigné-Racan aux jours et heures d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est également ouvert au public sur le poste informatique partagé situé devant la porte 10, au rez-de-chaussée de la préfecture de la Sarthe, aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services au public.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier qui comprend notamment un résumé non technique et une étude d'impact a fait l'objet d'une évaluation environnementale

Monsieur Jean-Luc FONTAINE, retraité du secteur assurance, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'Aubigné-Racan. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville – 72800 Aubigné-Racan, lors des permanences suivantes :

- **Lundi 9 mars 2020 de 9h00 à 12h00**
- **Judi 26 mars 2020 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 10 2020 de 14h00 à 17h00**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie d'Aubigné-Racan – Place de l'Hôtel de Ville – 72800 Aubigné-Racan, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune d'Aubigné-Racan – 2020 ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites remises au commissaire enquêteur lors de ses permanences sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la société IEL Exploitation 32 – 41Ter, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairie d'Aubigné-Racan ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande de permis de construire déposée par la société IEL Exploitation 32 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur la commune d'Aubigné-Racan. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.